



Madame la Ministre,

Nous vous remercions de ces informations. Nous souhaitons cependant vous alerter sur une contradiction qui peut apparaître entre la préoccupation de considérer des "communautés professionnelles" comme nous l'avons en effet demandé et de donner une liste qui exclut certaines catégories d'agent-es, certains métiers de celles-ci. Qu'en est-il de la priorité pour l'ensemble des personnels intervenant dans les lieux scolaires, écoles et EPLE : personnels d'accueil ou des cantines par exemple, ensemble des intervenants du secteur périscolaire, personnels des services sociaux, de surveillance, administratifs, techniques, d'inspection et de direction, l'ensemble des équipes pluriprofessionnelles ?

Même question pour les personnels intervenant en milieu carcéral : qu'en est-il, par exemple, des SPIP? Pour le moment, ils ne sont pas visés par ces mesures.

Il ne nous semble pas que des formulations plus inclusives (de type "ensemble des personnels intervenant en milieu scolaire") soient de nature à désorganiser la politique vaccinale, dans la mesure où la limitation aux plus de 55 ans restreint déjà les publics visés. En revanche, la manière dont les choses sont formulées aujourd'hui risque d'entraîner incompréhensions, malentendus, traitements différenciés d'un centre de vaccination à l'autre, et au final être perçue comme une mesure vexatoire ou de division pour les personnels exclus du champ.

Bien cordialement,

Benoît Teste, secrétaire général de la FSU